

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 15 JUILLET 2021

ETAIENT PRESENTS

DELEGUES TITULAIRES

GRAND ANGOULEME

M. Gérard ANDRIEUX
Mme Jaqueline BATIME
M. Jean-Charles DOBY
Mme Catherine BREARD

CDC CŒUR DE CHARENTE

M. Alain MORANGE
M. Jean RAINETEAU

CA DU GRAND COGNAC

M. Dominique MERCIER

DELEGUES SUPPLEANTS VOTANTS

GRAND ANGOULEME

Mme Corinne MEYER
Mme Eliane REYNAUD

PARTICIPAIENT

M. Mathieu TALLON, Directeur
Mme Clotilde ROUSSEAU, technicienne risques inondations et ruissellements
Mme Sabrina ERDOGAN, secrétaire

ETAIT EXCUSEE

DELEGUEE SUPPLEANTE

CDC CŒUR DE CHARENTE : Mme Corinne JOUBERT

*Ce Comité Syndical fait suite au Comité Syndical du 07/07/2021 où le quorum n'avait pas été atteint.
Conformément à l'article L2121-7 du CGCT, le Comité Syndical du 15/07/2021 pourra délibérer valablement sans condition de quorum.*

Séance ouverte à 18H23

✂ ✂

M. DOBY exprime son mécontentement sur le nombre de présents, et qu'il est très déçu. Le Comité Syndical permet à chacun de s'exprimer et d'échanger. Un état des lieux sera fait, sur ceux qui sont là et ceux qui ne le sont pas.

M. TALLON informe que des élus ont démissionné de leur mandat municipal.

Mme BLANQUART Isabelle et M. THOMAS Alain (délégués suppléants du Grand Angoulême) qui ont été remplacés par Mme BEAUGENDRE Marie-Henriette et M. GAUTIER Laurent.

M. TALLON précise que Grand Angoulême a supprimé par erreur Mme MARCHESSON Catherine à la place de Mme BLANQUART Isabelle dans leur nouvelle délibération de nomination des délégués. Cela devrait être rectifié par leurs soins en octobre prochain.

M. TALLON indique que les coordonnées des élus pourront être transmis, afin de s'organiser pour se faire remplacer lors des Comités Syndicaux.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 28 04 2021

Monsieur le Président demande à l'assemblée si des remarques sont à faire sur le compte rendu du Comité Syndical du 28 04 2021.

Aucune remarque n'est faite.

Le compte rendu du dernier comité est approuvé à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

- Délibérations
 1. Décision modificative N°1 : crédits supplémentaires – article 65738
 2. Recrutement d'un CCD insertion à 28h/semaine
- Questions diverses :
 - Mutuelle et prévoyance
 - Point lignes politiques risque inondation
 - Point travaux en cours

DECISION MODIFICATIVE N°1 – CREDITS SUPPLEMENTAIRES – ARTICLE 65738

Fonctionnement dépenses :

L'EPTB nous a fait parvenir un titre d'un montant de 6 045.00 € concernant la participation au Développement de la plateforme E-tiage.

Une délibération (n°01/18-09-2019) avait été prise lors du Comité Syndical du 18/09/2019 précisant la participation du SyBRA à hauteur de 6 045 € (autre moitié prise en charge par l'EPTB). La plateforme a été mise en place récemment.

Au BP 2021, seule la participation RECEMA de 9 900 € était prévue à l'article 65738 Subventions de fonctionnement aux autres organismes publics. Afin de pouvoir payer cette dépense, un crédit supplémentaire de 6 045.00 € est à ajouter à cet article.

Les écritures sont à réaliser de la manière suivante :

65 – Autres charges de gestion courante : Article 65738 Subventions de fonctionnement aux autres organismes publics : + 6 045 € (Prévu au budget 2021 à l'article 65738 : 9 900 € après la décision modificative 9 900 € + 6 045 € = 15 945.00 €)

022 - dépenses imprévues : - 6 045 € (Prévu au budget 2021 au 022 : 56 000 € après la décision modificative 56 000 € - 6 045 € = 49 955 €)

Ces modifications ne touchent en rien l'équilibre du budget en section de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de voter la décision modificative n°1.

Résolution :

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'approuver et de voter la décision modificative n°1 au budget du SyBRA comme présentée ci-dessus**

M. TALLON précise que cette participation au Développement de la plateforme E-tiage concerne les cours d'eau : LA BOEME – LA NOUERE – L'ARGENCE et LES EAUX CLAIRES.

M. TALLON informe que le document de fin d'étude de cette participation sera transmis aux membres du bureau et mis en ligne sur le site internet.

RECRUTEMENT D'UN CDD INSERTION A 28H/SEMAINE :

Monsieur le Président informe les membres présents que le SyBRA, reconnu chantier d'insertion, peut recourir aux « contrats déterminés d'insertion » (C.D.D.I.) afin de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi. Le Syndicat pourrait ainsi, concilier ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

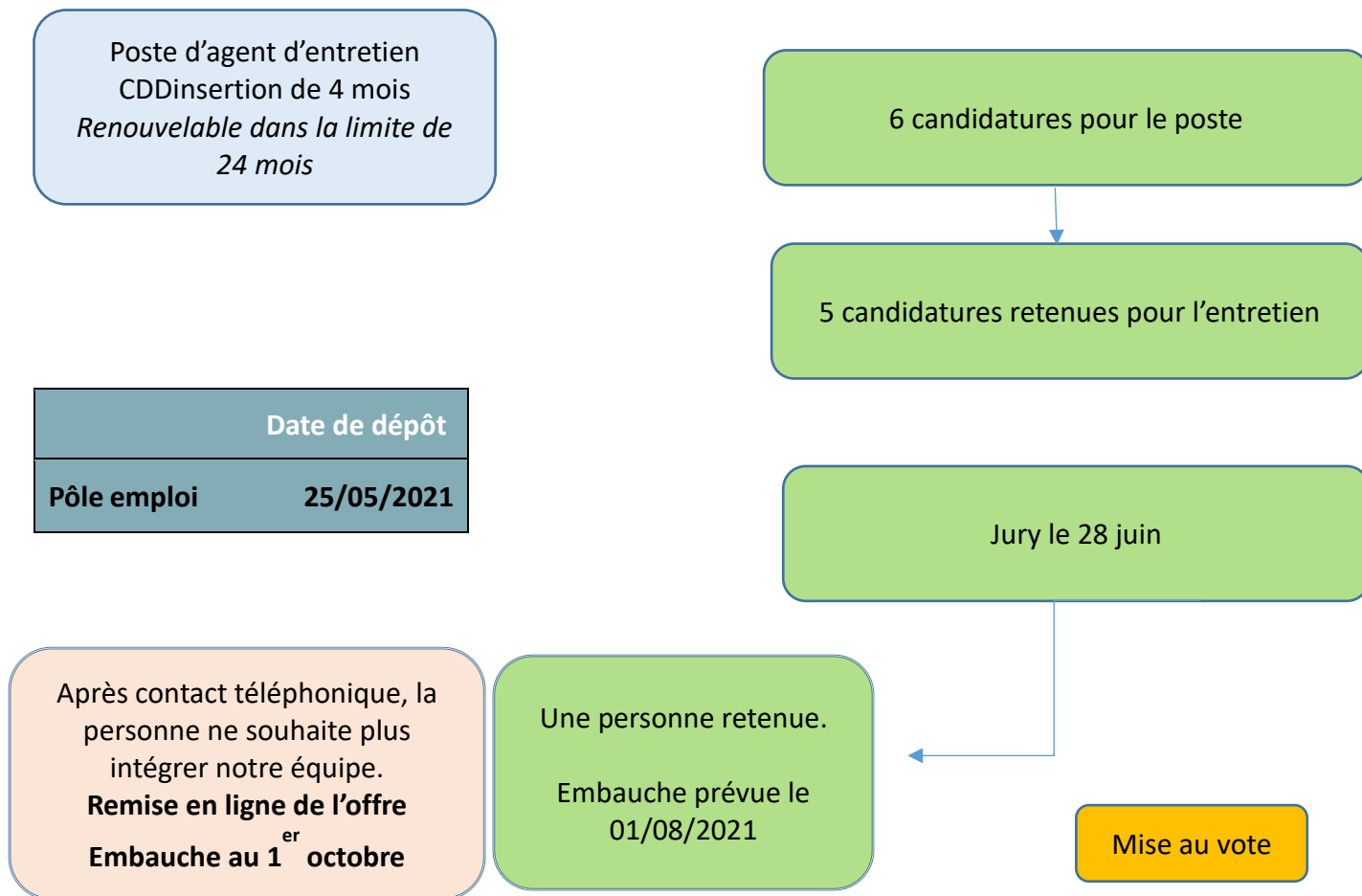
Nous vous proposons de recruter un demandeur d'emploi dans le cadre d'un CDDi, pour exercer les fonctions d'agent d'entretien de rivière, à raison de 28 heures par semaine et ainsi renforcer l'équipe des agents d'entretien.

Ce contrat à durée déterminée sera conclu pour une période de 4 mois, **à compter du 6 septembre 2021, renouvelable jusqu'à 24 mois maximum (soit jusqu'au 5 septembre 2023).**

Résolution :

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à la majorité des membres présents, décide :

- **D'approuver et voter la création d'un poste en CDDinsertion à compter du 6 septembre 2021 et pour une durée maximale de 24 mois.**
- **De donner pouvoir au Président pour signer tous documents nécessaires à ce recrutement.**



M. TALLON souligne qu'un recrutement d'un bénéficiaire du RSA n'est jamais simple.

M. ANDRIEUX indique qu'effectivement une seule personne correspondait au profil proposé. Les deux autres personnes ne correspondaient pas physiquement et mentalement au poste.

M.DOBY informe qu'un nouveau recrutement aura lieu fin septembre.

M. TALLON indique que la personne retenue n'a pas voulu donner suite pour raisons personnelles.

Mme BREARD demande si le fait d'être bénéficiaire du RSA est le seul critère de recrutement pour ce genre de poste ? Elle informe que beaucoup de jeunes sont en insertion, mais ne sont pas forcément bénéficiaire du RSA.

M. TALLON répond que nous avons déjà deux jeunes qui rentrent dans ce cadre.

M. DOBY informe qu'il reproche au CIDIL et Pôle Emploi de ne pas mieux diriger les personnes qui répondent aux critères de recrutement.

QUESTIONS DIVERSES :

MUTUELLE ET PREVOYANCE – CDG 16 :

Dans le cadre de ses compétences facultatives, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente a initié une procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion de conventions de participation pour les risques SANTÉ et PRÉVOYANCE (*nouvelles obligations prévues dans l'ordonnance n°2021-175 du 17-02-2021*).

Au terme de cette consultation et des négociations, le Conseil d'Administration, après avis du Comité Technique, a retenu lors de sa séance du 25 mai dernier, les offres de :

- La M.N.T. pour l'assurance du risque Santé,
- TERRITORIA MUTUELLE pour l'assurance du risque Prévoyance.

2 conventions de participation seront mises en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 6 années. Le SyBRA a donné mandat au Centre de Gestion (*délibération n° 11/28-10-2020 en date du 29/10/2020*) et a donc la possibilité d'adhérer.

Cette décision relève de l'organe délibérant après avoir consulté au préalable le Comité Technique.

PRÉVOYANCE

Depuis le 07/12/2017
Délib. n°02/07-12-2017

Au 1^{er} janvier 2022

Entre 41 et 62 euros à charge
par agent

Adhésion à la convention
risque prévoyance

6 des 9 agents adhèrent
au dispositif

Adhésion à la convention
risque prévoyance

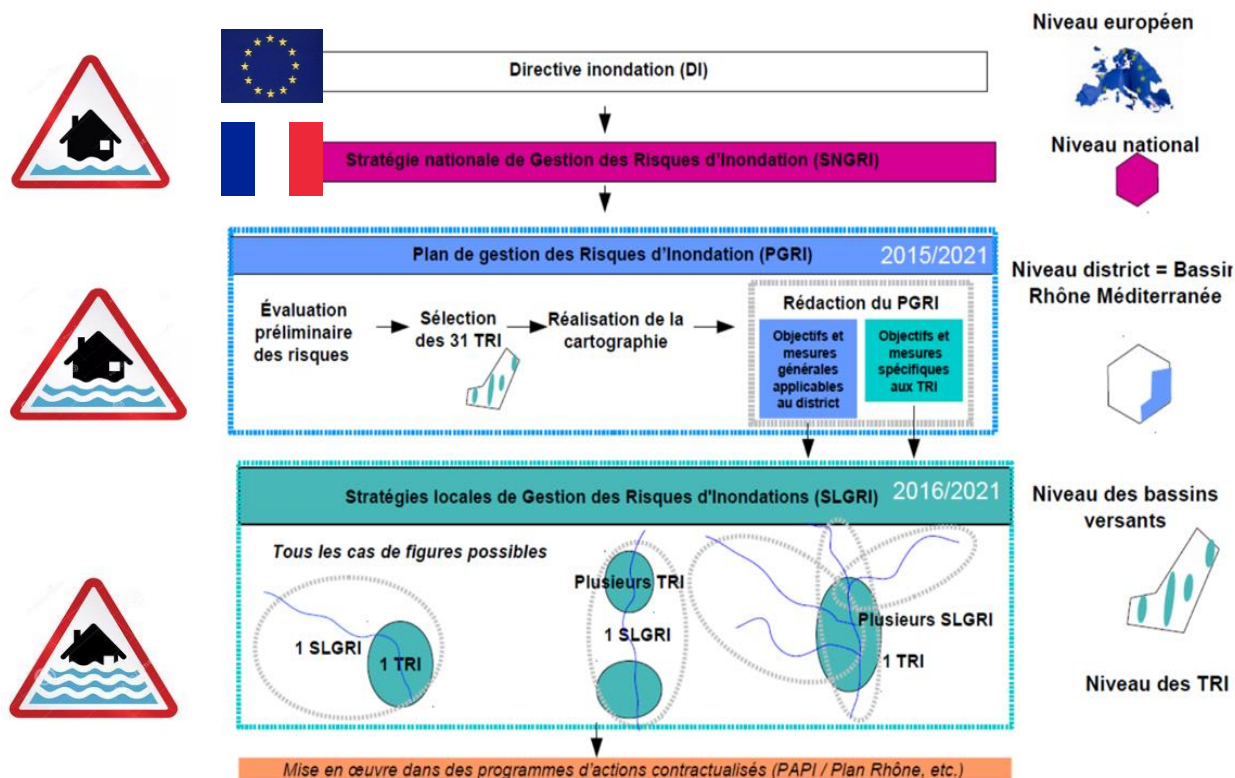
25 euros
brut/mois/agent

1 agent hors dispositif

30 euros brut/mois/agent

Suivre les augmentations
annuelles

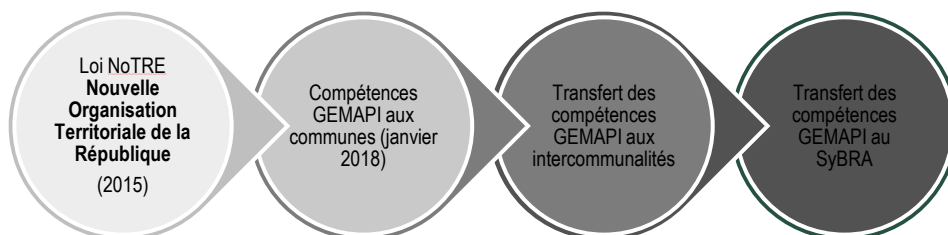
M. TALLON informe qu'aujourd'hui le SYBRA participe à hauteur de 25 € à la prévoyance de chaque agent bénéficiaire et qu'il va falloir statuer sur le montant à attribuer au 1^{er} janvier 2022. Les membres du bureau proposent 30 € brut par mois par agent.



D'autres outils viennent compléter la gestion du risque inondation :

- PPRI : Plan de Prévention des Risques Inondations
- PCS : Plan Communal de Sauvegarde
- FPRNM : Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (Fonds Barrière)

PREVENTION DES INONDATIONS - GEMAPI



Les alinéas de l'article L.211-7 du code de l'environnement correspondent aux **compétences GEMAPI** :

- L'aménagement des bassins versants
- L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau
- **La défense contre les inondations et contre la mer**
- La protection et la restauration des zones humides

Compétences GEMAPI : des responsabilités pour le SyBRA

« Ainsi, **dans l'hypothèse où une structure GEMAPIENNE ne mettrait pas en demeure le propriétaire-riverain, et, en cas de mise en demeure infructueuse, ne réaliserait pas les travaux, sa responsabilité pourrait alors être engagée** (voir en ce sens : CAA Lyon, 8 octobre 2002, n°97LY02638).

S'agissant du caractère de la faute, une faute simple suffit à engager la responsabilité l'autorité GEMAPIENNE (CE, 8 avril 2005, n°252260 ; CAA Marseille, 20 mai 2003, n°01MA01905). »

1. Arrêter une doctrine, des lignes politiques
2. Clarifier les statuts du SyBRA sur le risque inondation (ce que nous faisons, détail des actions)

Le SyBRA pourrait avoir un rôle de coordination des acteurs sur le risque inondation, d'expertise et (ou non) de maîtrise d'ouvrage (sur l'ensemble du territoire, sur des sites identifiés, les deux... à définir ?).

En règle générale, le SyBRA peut intervenir sur un large spectre d'actions autour des compétences GEMAPI. Il convient de préciser les cas de figure où le syndicat intervient pour sécuriser son action.

Mme ROUSSEAU nous explique le découpage qui se tiendra sur 7 chapitres mais ce soir seulement 4 chapitres seront évoqués :

- I : **Connaissance** de l'aléa, du risque sur le territoire
- II : **Surveillance** et prévision
- III : **Information** préventive, éducation des citoyens
- IV : **Adaptation** du risque sur le territoire
- V : **Réduction** de la vulnérabilité
- VI : **Organisation** de la gestion de crise
- VII : Retour d'expérience **RETEX**

Chapitre I : Connaissance de l'aléa, du risque sur le territoire :

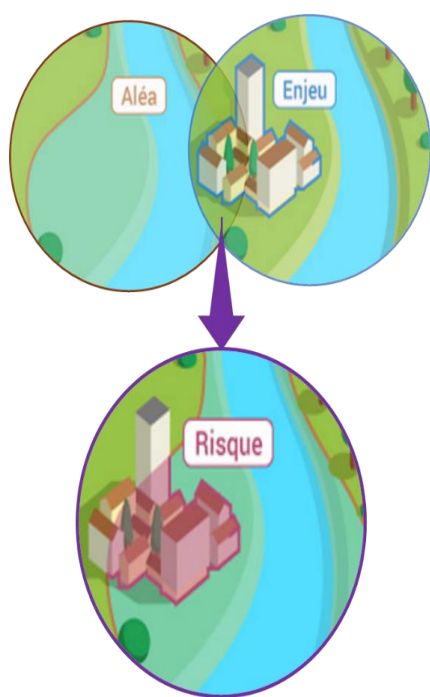
Etat des lieux risque inondation :

Un état des lieux risques inondations a été réalisé sur le territoire du SYBRA.

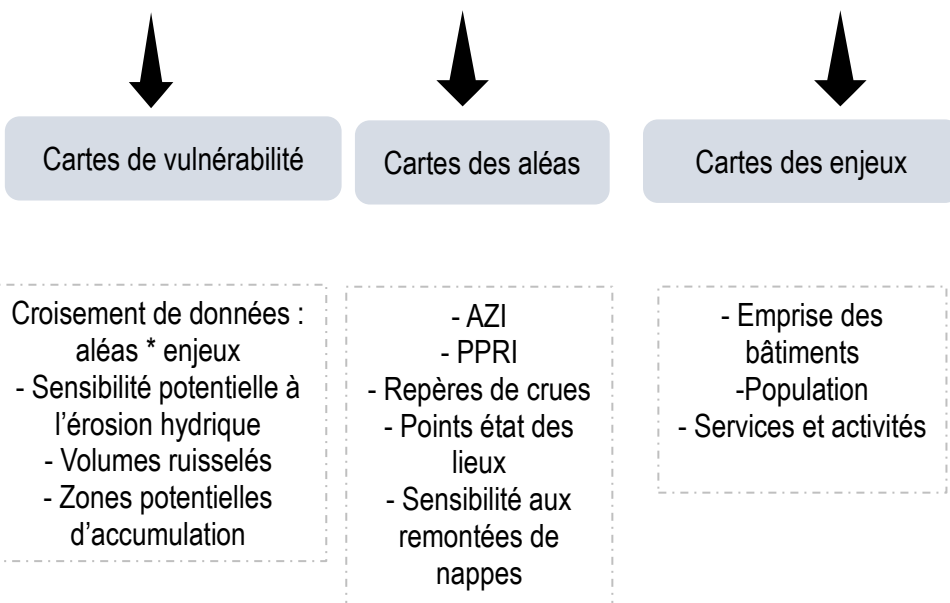
Son but est d'avoir une vision la plus complète possible sur les problématiques d'inondations, d'acquérir des données mais surtout de prioriser les secteurs les plus vulnérables au risque inondation.

Celui-ci est composé de cartographie d'aléas et d'enjeux. Un croisement de ces données a ensuite permis de développer du carto soulignant les secteurs vulnérables au risque inondation.

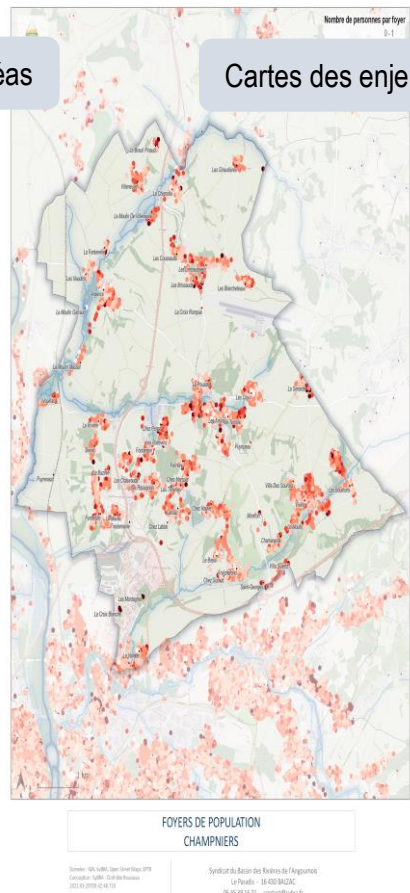
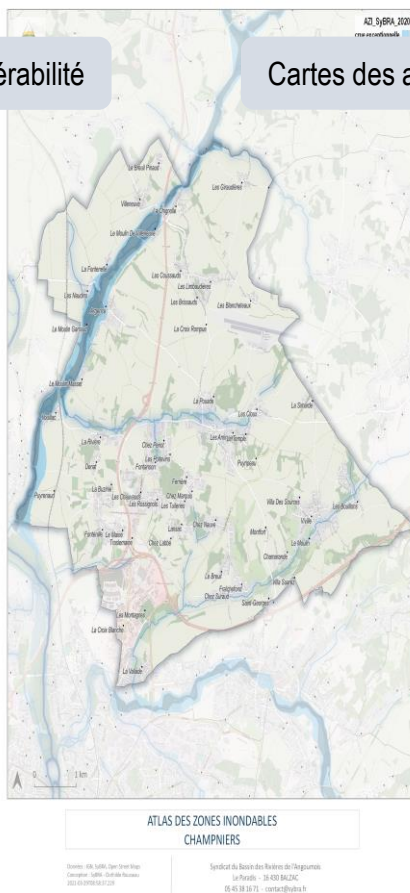
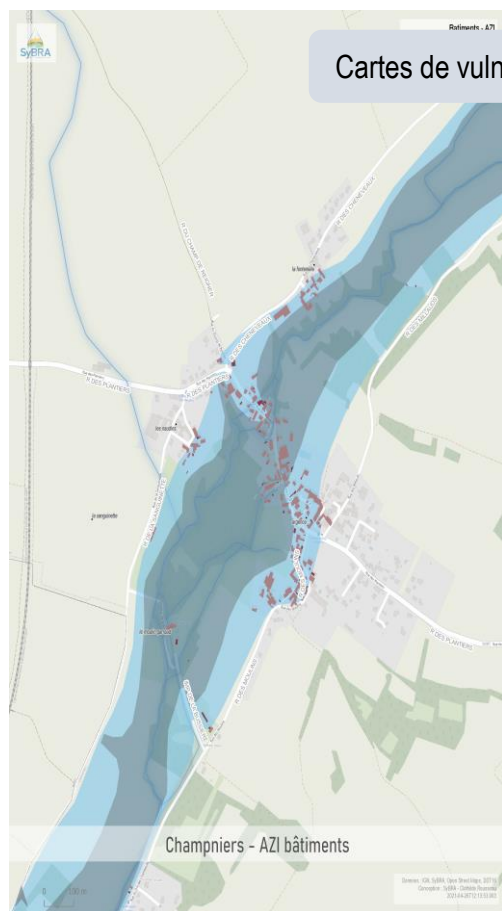
En complément, plusieurs indices ont été mobilisés à l'échelle du territoire : la sensibilisation potentielle d'érosion hydrique, les volumes ruisselés, les zones potentielles d'accumulation et de passages d'écoulement.



Risque inondation = présence de l'aléa inondation + présence d'enjeux



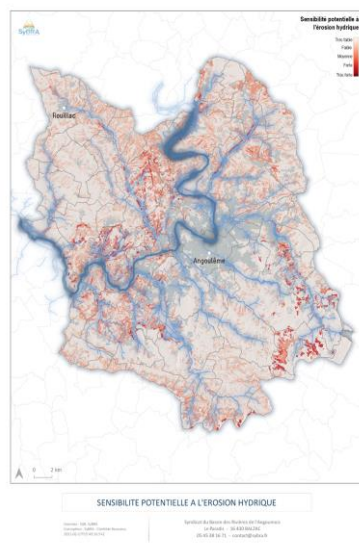
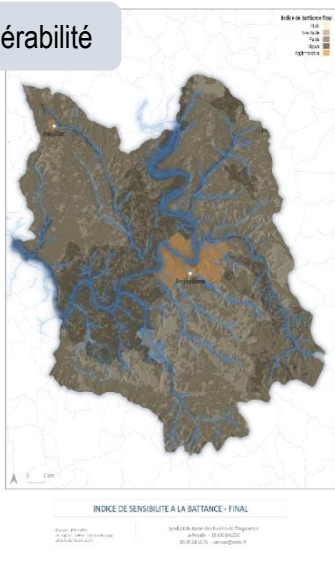
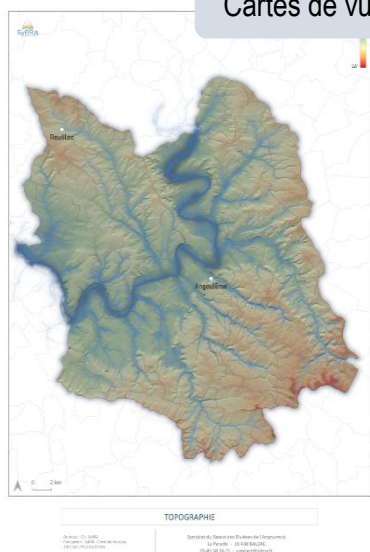
Risque inondation = présence de l'aléa inondation + présence d'enjeux

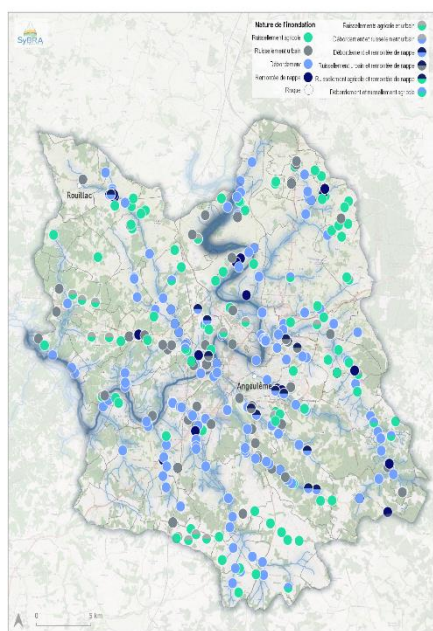


Risque inondation = présence de l'aléa inondation + présence d'enjeux



Cartes de vulnérabilité





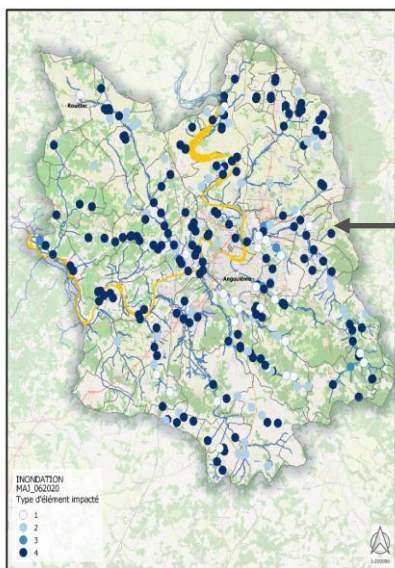
Risque inondation = présence de l'aléa inondation + présence d'enjeux



Cartes des aléas

- Recensement des problématiques d'inondations auprès des communes et des problématiques connues en interne
- Environ **320 points** relevés à ce jour
- Priorisation des secteurs les plus vulnérables**, basée sur le nombre et le type de structures impactées

Il s'agit ici de valider la méthode de priorisation de points recensés, et des seuils considérés.



Sous-indices calculés par rapport aux champs remplis :

Indice qualité : Type de structure impactée

Indice quantité : Nombre de structures impactées

Score	4	3	2	1
Type de structure impactée	Habitations-voiries - bâtiment public vulnérable	Commerces - industries	Bâtiment public classique - Cultures agricoles - Patrimoine	Prairies - espaces publics (loisirs) - autres



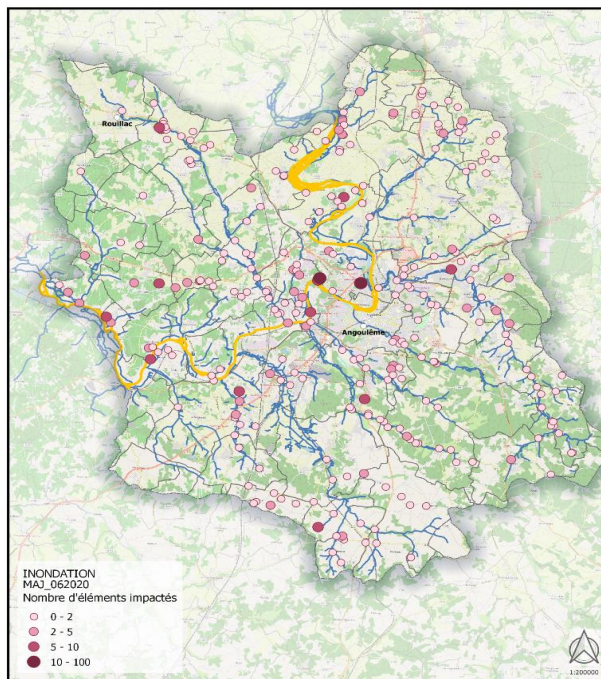
VALIDATION DE LA METHODE ?

Sous-indices calculés par rapport aux champs remplis :

Indice qualité : Type de structure impactée
Indice quantité : Nombre de structures impactées

4 seuils

0 – 2 éléments impactés
2 – 5 éléments impactés
5 – 10 éléments impactés
> 10 éléments impactés



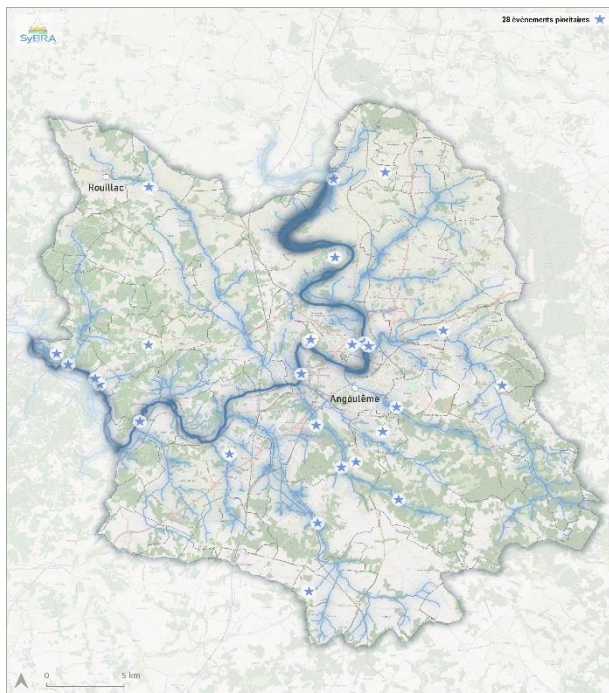
ETAT DES LIEUX RISQUE INONDATION - INDICE QUANTITE

Faible : Objectif limité
Moyenne : Objectif limité
Haut : Objectif limité
Très haut : Objectif limité

Syndicat du Bassin des Rivières de l'Angoumois
Le Paradis - 16 430 BALZAC
05 45 38 16 71 - contact@sybra.fr



VALIDATION DE LA METHODE ?



PRIORISATION - PREMIERE VAGUE

Projet : 16 - 1600
Coordonnées : 1600 - 1600
N°16 430 16 71 - 1600

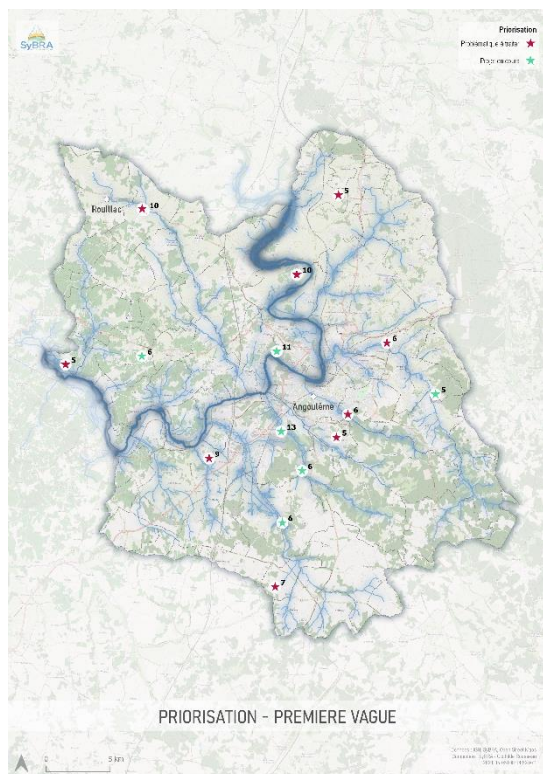
Syndicat du Bassin des Rivières de l'Angoumois
Le Paradis - 16 430 BALZAC
05 45 38 16 71 - contact@sybra.fr

Première vague d'évènements prioritaires

- Indice qualité de score 4 : voirie – habitations – bâtiments publics vulnérables
- Indice quantité : 5 ou plus de 5 éléments impactés



28 évènements prioritaires



15 évènements prioritaires



5 études actuellement en cours



10 évènements à prendre en charge

A l'issue de la priorisation, la 1^{ère} vague d'événements à traiter serait de 10.

M. TALLON indique que la prise en charge n'est pas à 100 % au SYBRA, il s'agit souvent de compétences partagées.

Prise en compte de la première vague d'éléments prioritaires

- Considérer les éléments en fonction du nombre d'éléments impactés, des projets en cours et de leur prise en compte dans les PPG, trier les problématiques par nature

Cibler les acteurs concernés :

- **Si hors compétences SyBRA → informer les acteurs concernés de la problématique et de leur responsabilité (avec conseils)**
- **Si compétences SyBRA et/ou partagées → contacter la commune et les parties prenantes pour rediscuter de la problématique et de la suite à donner**
- Diagnostic, recommandations, conseils, mise en œuvre de projets d'études, de gestion ou d'aménagements pour atténuer le risque inondation
- **Prise en charge : 2 problématiques par an**



Evolution de l'état des lieux

- **Mettre à jour l'état des lieux tous les 6 mois, soit 2 fois par an**

CONNAISSANCES DE L'ALEA INONDATION ET DU RISQUE SUR LE TERRITOIRE

Partage de l'information

Recueil des informations

- **Transmission de l'état des lieux risques inondation :**

Rapport, rapport synthétique, atlas cartographique, présentation au besoin

- **Communication de la stratégie risque inondation mise en œuvre**

Rapport, fiches-actions, flyers, site internet, etc.

- **Rencontres riverains, élus, sollicitations diverses sur la thématique**

Note technique composée d'un diagnostic et d'orientations – copie à la commune



Lien fort avec les retours d'expérience

M. TALLON informe que le travail de Clothilde ROUSSEAU est conséquent, assez technique, et qu'il ne faut surtout pas hésiter à demander des précisions, voir des présentations.

M. DOBY indique que pour les communes, elles ont besoin de cartes très pointues, et lorsqu'il y a des nouvelles constructions, il faut alerter. Que pour les constructions existantes, plusieurs acteurs rentrent en compte, le SYBRA, l'EPCI, les communes. Les documents sont très intéressants et peuvent être utilisés par les élus.

Mme ROUSSEAU précise qu'à l'issue de ce travail, ces éléments seront communiqués sous forme de rapport et d'atlas cartographique, aux communes, aux EPCI, aux délégués du SYBRA et partenaires techniques.

M. DOBY rappelle qu'il est important d'avoir une liaison avec le SYBRA pour une meilleure connaissance sur le territoire.

Mme ROUSSEAU présente la synthèse du 1^{er} chapitre, qui a été validé par le bureau.



CONNAISSANCE DE L'ALEA INONDATION SYNTHESE

Ont été validés :

ETAT DES LIEUX

- **La méthodologie de priorisation :**
 - Paramètres considérés ☒
 - Seuils fixés ☒
- **La priorisation des points entre eux :**
 - Cibler les compétences SyBRA
 - Cibler les acteurs concernés ☒
 - Trier par nature d'inondation ☒
 - Hiérarchiser par nombre de structures impactées
- **La prise en charge des problématiques actuelles** ☒
- **L'intégration des nouvelles problématiques**
 - Faire une mise à jour à un pas de temps donné ☒

Ont été validés :

- **La transmission de l'état des lieux :**
 - Rapport – rapport synthétique - atlas cartographique ☒
 - Présentations ☒
- **La communication autour de la stratégie risque inondation travaillée et validée :** ☒
 - Rapport, fiches-actions, fiches d'interventions
- **Le formalisme des sollicitations riverains/communes** ☒
- **Travailler les retours d'expériences pour alimenter l'état des lieux** ☒

Chapitre II : Surveillance et prévisions des inondations

Les temps de réaction des bassins versants étant généralement extrêmement brefs, la diffusion des informations, la gestion de l'alerte et la préparation à la crise sont primordiales à mettre en œuvre.

Instrumentation

- 2 stations limnimétriques en place sur le bassin versant de la Boème (Mouthiers s/ Boème et Nersac)
- 3 futures stations limnimétriques (fin 2021) : 2 sur l'Anguienne, 1 sur l'Echelle
- 50aine d'échelles limnimétriques réparties sur tout le territoire

Apports de connaissances, gestion du risque inondation (astreintes)

PAPI
d'intention
2020-2023



Récupération de données existantes ?
Stations météo des STEP, CD16, agriculteurs
Pose de pluviomètres ?

Services d'informations
sur le risque inondation



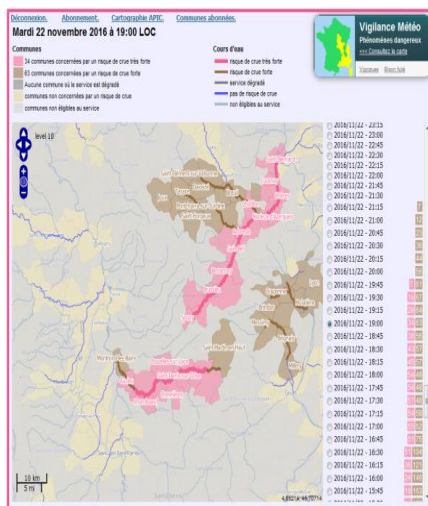
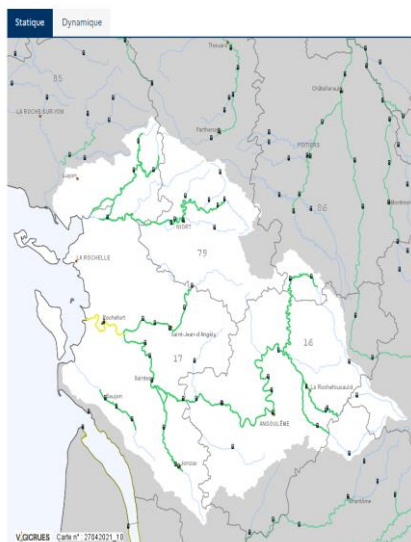
EPTB Charente
Etablissement Public Territorial de Bassin Charente



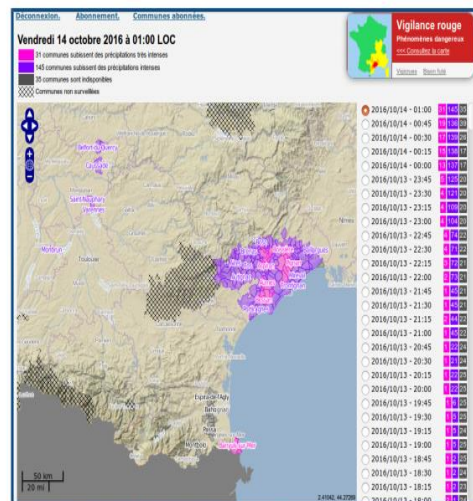
E-Crues
Plateforme de prévision du risque inondation
Basée sur des données Météo France



APIC
Avertissement des Pluies Intenses
à l'échelle des Communes



Exemple de carte Vigicrues Flash (22/11/2016 à 19 heures)



Exemple de carte APIC (pour le 14/10/2016 à 1 heure)

Mme ROUSSEAU indique que le bureau a validé les points suivants :



SURVEILLANCE ET PREVISIONS DES INONDATIONS SYNTHESE

Ont été validés :

- **Instrumentation :**
 - en place,
 - future, ☒
 - utilisation actuelle et future
- **Transmission des données à l'EPTB (e-crue)** ☒
- **Services d'informations :**
 - Rédiger une note dédiée aux services disponibles pour les communes
 - Acquisition future ☒

Chapitre III : Informations préventives, éducation citoyenne et culture du risque

Les actions de sensibilisation à destination des scolaires, élus, techniciens, acteurs économiques, nouveaux arrivants..., permettent de conserver la mémoire des inondations et de développer une " culture du risque ".

SyBRA

Site internet, articles de presse, articles dans gazettes communales ou intercommunales

Panneaux d'informations sur le terrain

Journées dédiées – manifestations

Survol drone – support vidéo



Autre collectivité
Commune, intercommunalité

Site internet, articles de presse, articles dans gazettes communales ou intercommunales

Information de la population
Système type Panneau Pocket

Culture du risque – repères visuels

Journées dédiées - manifestations

Animations auprès des scolaires

M. TALLON indique que le bureau a validé les points suivants :



INFORMATIONS PREVENTIVES, EDUCATION CITOYENNE ET
CULTURE DU RISQUE
SYNTHESE

Ont été validés :

LA STRATEGIE DE COMMUNICATION DU SyBRA

- **La mise en œuvre de différents moyens de communication**
 - Rédaction d'articles
 - Alimenter le site internet régulièrement
 - Travailler à la mise en place de panneaux d'informations
 - Organiser des ateliers/événements relatifs à l'information du RI
 - Flyers, kakémonos
 - Survol en drone en temps de crue + travaux avant/après

PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION SUR LE TERRITOIRE

**Urbanisme
Aménagement**

Documents

**Sauvegarde de la
population**

PCS - DICRIM

PLUi & ScoT & PPRI
Personne Publique Associée
Lien avec l'Etat des Lieux

EPTB et la préfecture : création
et mise à jour

Élaboration : interaction forte
avec les services, ce que
peut apporter le SyBRA

Projets locaux

Permis de construire

Intégration données de l'Etat des lieux
(zones de transfert, d'accumulation)

Post validation : pas d'avis,
diag localisé et synthétique,
conseils (cas par cas),
interprétation et utilisation

**Rôle du SyBRA : pas
d'avis, recommandations**

**Rôle du SyBRA : pas d'avis, diag
localisé et synthétique, conseils
(cas par cas)**



VALIDATION ?

Mme ROUSSEAU indique que le bureau s'est montré favorable aux éléments suivants :

PRISE EN COMPTE DU RISQUE SUR LE TERRITOIRE SYNTHESE

Ont été validés :

URBANISME – AMENAGEMENT

- Implication du SyBRA dans les politiques d'aménagement du territoire (SCOT, PLUI, projets) ☒
- Formalisme relatif à la transmission des données de l'EDL (convention, etc) ☒
- Rôle de conseil technique, basé sur l'EDL et la connaissance du terrain ☒
- Pas d'avis à donner en tant que tel (recommandations)

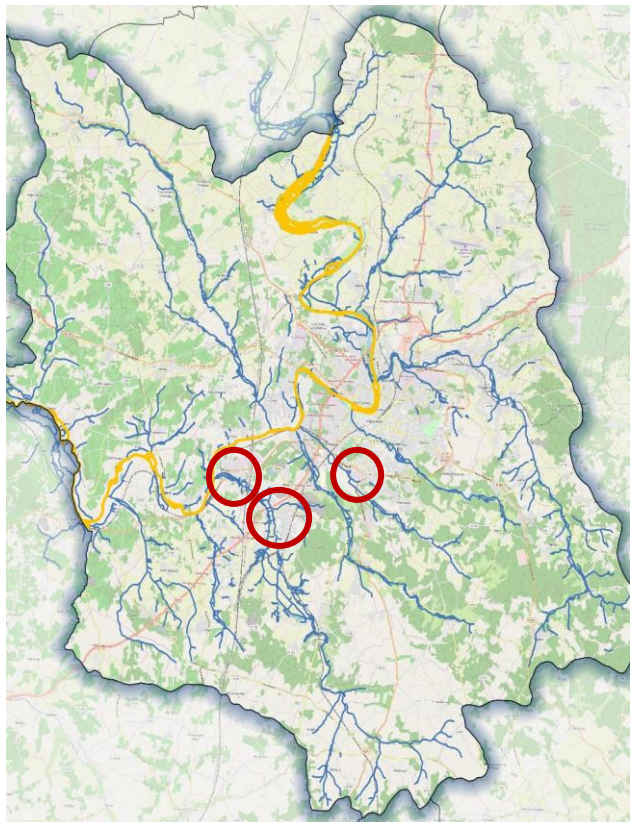
PCS

- Intégration des coordonnées et de l'astreinte du SyBRA aux PCS ☒
- Apport de données, accompagnement pour prioriser la création et maj de certaines communes ☒

POINTS TRAVAUX EN COURS :

Travaux post crue

Travaux terminés



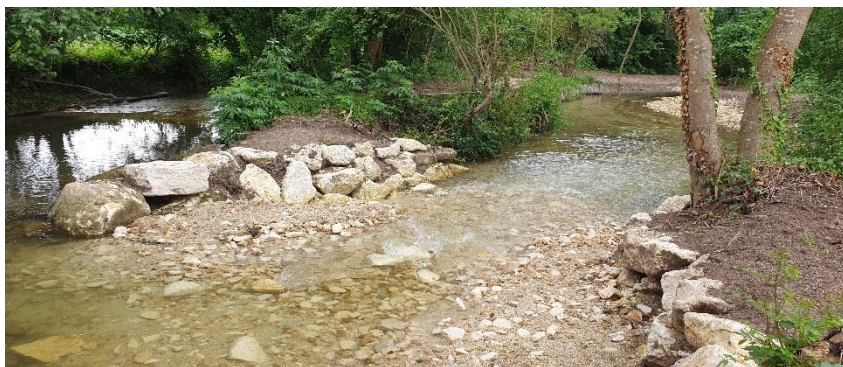
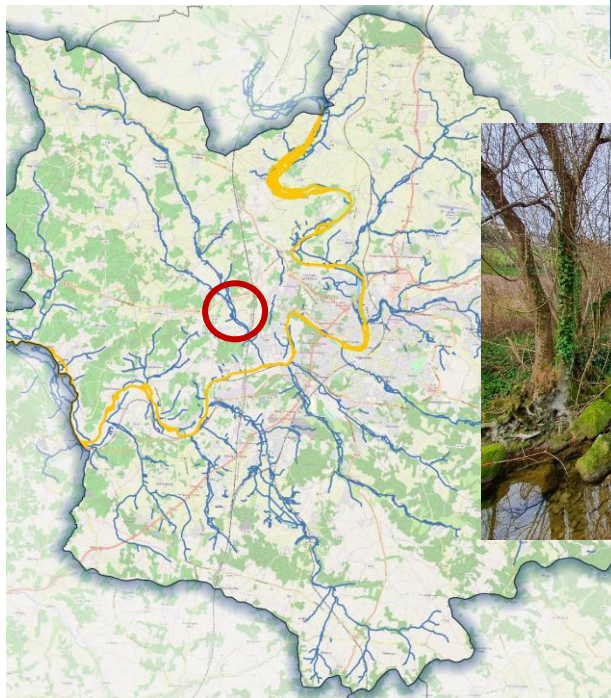
Les travaux post-crue de février sont tous achevés. Les ouvrages restaurés sont aujourd'hui tous fonctionnels.

Travaux continuité Nouère

NOUERE

Maine Brun

Site terminé

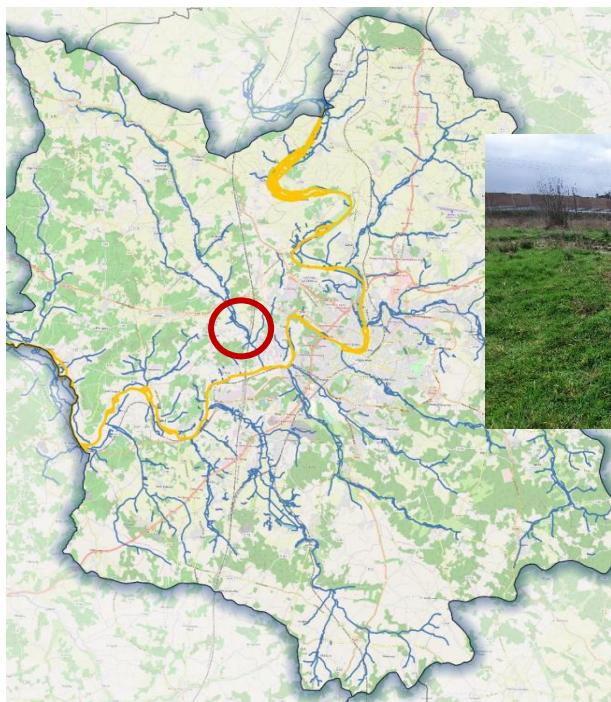


Le site de Maine-Brun est achevé. La continuité écologique a été restaurée.

NOUERE

Vigerie - Moulède

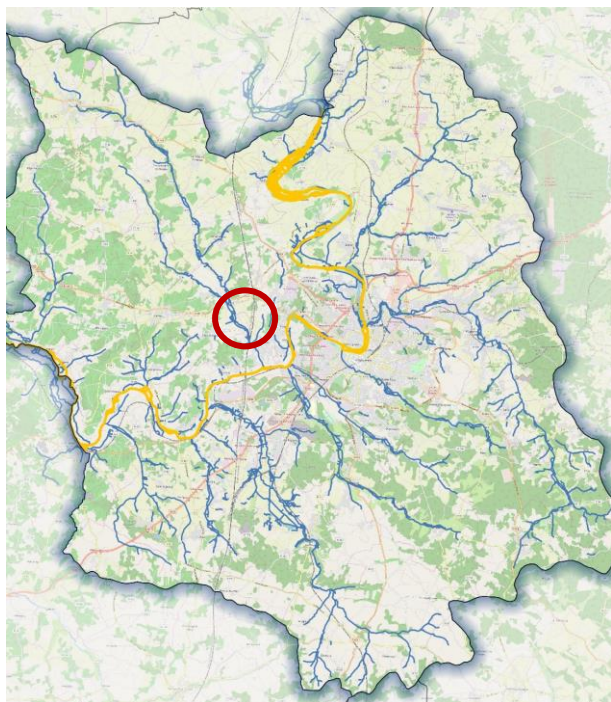
Site en cours



Sur ce site, il restera l'ouvrage de répartition à enlever et à réaménager. Cela devrait être fait pour fin juillet.

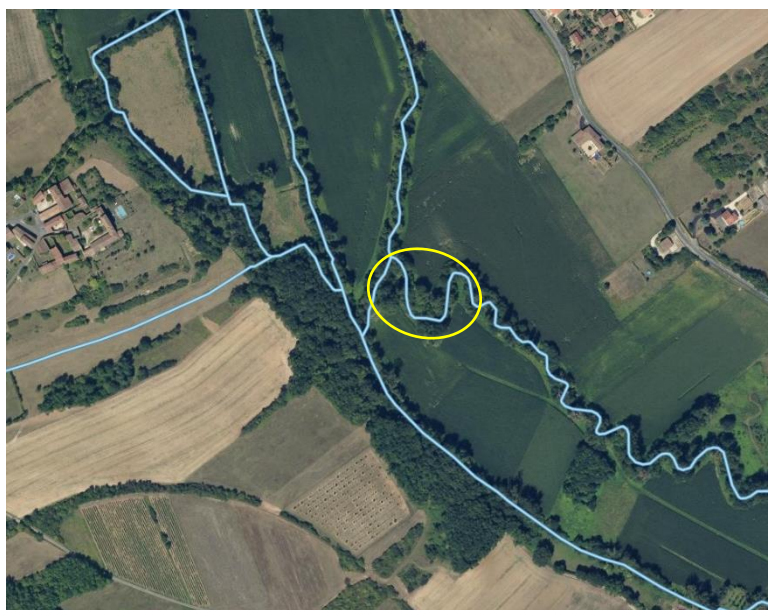
NOUERE

Chevanon



Les niveaux d'eau sont actuellement trop importants pour réaliser les travaux. L'opération est prévue fin août.

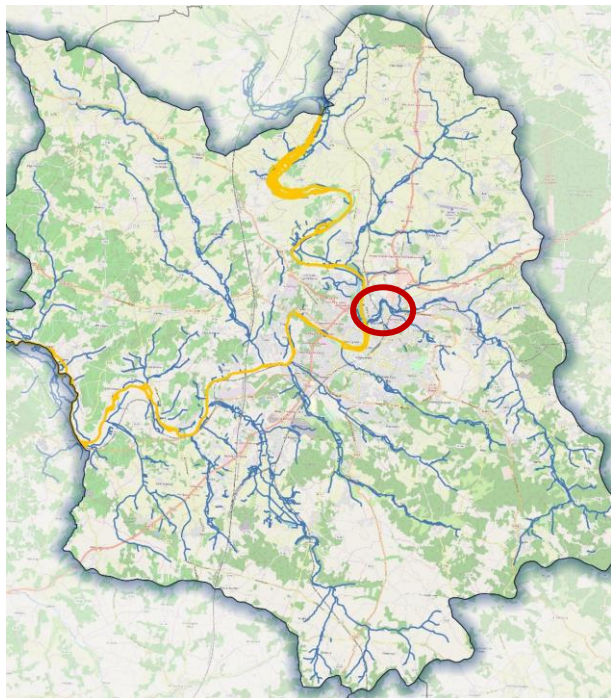
Marteau



Les travaux seront réalisés après ceux de la Vigerie. Il est prévu de débuter les travaux fin juillet et de les achever début août.

AAP continuité Touvre

TOUVRE



AAP déposé le 25 mars auprès de la Région Nouvelle Aquitaine et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne

Déclarations d'Intérêt Général par site déposées le 02 avril auprès des services DDT16 et de la Préfecture



Retour positif de la Région Nouvelle Aquitaine
Avis pris le 12/05/2021
100% pour Foulpougne ?
80% pour Moulins du Gond ?

Les taux de prise en charge restent à être défini par la Région Nouvelle Aquitaine et l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS

Bureau syndical EDL - risque inondation Lignes politiques : mercredi 21/07 à 18 h 00

Séance terminée à 20 h 05



Le Président,
Jean-Charles DOBY